



Marseille, le 9 juillet 2015

Dans le cadre de la Journée Nationale du 19 septembre 2015, l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône propose une série d'actions à mettre en œuvre dans chaque Commune du département

I- Actions proposées dans les Communes des Bouches-du-Rhône

1- Signature de la motion de l'AMF

63 Communes des Bouches-du-Rhône ont déjà fait délibérer leur Conseil Municipal pour voter la motion de l'AMF (ci-jointe).

L'objectif est d'obtenir que cette motion soit votée à l'unanimité des 119 Communes des Bouches-du-Rhône. Il est donc suggéré aux Communes qui n'ont pas encore fait la démarche, de mettre la motion de l'AMF à l'ordre du jour du premier Conseil Municipal de rentrée.

2- Réunion des Conseils Municipaux

Afin de sensibiliser les élus et les populations, il est proposé aux Communes de convoquer leur première réunion plénière de rentrée dans la matinée du 19 septembre avec en particulier à l'ordre du jour :

- Une déclaration du Maire.
- Le rappel de la motion de l'AMF (*et son vote pour les Communes n'ayant pas encore délibéré*).
- L'esprit et le contenu de la journée nationale du 19 septembre 2015.
- La mobilisation dans les Bouches-du-Rhône.
- Le programme du 19 septembre dans la Commune.
- Il est recommandé d'inscrire aussi symboliquement à l'ordre du jour le vote de la cotisation 2015 à l'AMF et à l'Union des Maires, dont l'appel sera adressé à toutes les Communes dans les prochains jours.

Il est fortement recommandé aux Communes d'inviter les correspondants de la presse locale à cette occasion et de leur fournir le texte de la déclaration du Maire ainsi que le programme du 19 septembre.



Il est aussi demandé aux Maires d'adresser une copie de l'ordre du jour et de la convocation à l'Union des Maires qui relaiera au niveau de l'AMF toutes les démarches des communes des Bouches-du-Rhône.

Afin de donner à cette réunion un caractère vraiment populaire et de présenter au public un exercice de démocratie locale en direct, il est possible d'informer préalablement les habitants et de les inviter à assister soit à une réunion publique de l'équipe municipale dirigeante, soit au Conseil Municipal complet (les comportements des oppositions conditionnent le type de réunion choisie pour ne pas créer une tribune à une opposition municipale activiste)

Pour les Communes, qui décident de tenir cette séance du Conseil Municipal public, mais dont l'Hôtel de Ville ne dispose pas d'une salle assez grande, il est proposé de tenir la séance à l'extérieur devant l'Hôtel de Ville, afin d'en faire un évènement local.

A chaque maire d'apprécier, la tenue de cette réunion publique.

(Si vous décidez de tenir une réunion du Conseil Municipal, l'article 2121-7 du code général des Collectivités Territoriales dispose que « le Conseil Municipal doit se réunir à la mairie de la Commune ». Une jurisprudence du Tribunal Administratif de Lyon du 10 mars 2005, indique que « la délibération d'un Conseil Municipal a pu être annulée pour avoir été prise lors d'une réunion en dehors de la salle de la mairie dans le seul but d'accueillir un plus large public... ». A contrario, le Tribunal Administratif de Grenoble suivi par le Tribunal Administratif d'Amiens le 28 juin 2001, avait estimé que « le Maire peut, en vertu du principe de libre administration des Collectivités Territoriales, valablement décider de réunir l'Assemblée Municipale en dehors du lieu traditionnellement prévu à cet effet.)

3- Appel du 19 septembre

L'Union des Maires rédigera et mettra en page un texte intitulé « appel du 19 septembre » qui pourrait être dupliqué par les Communes dans des formats différents suivant les utilisations choisies (*affichettes dans les lieux publics.../ lettres.../ etc...*).

Ce texte pourrait également être lu en Conseil Municipal.

4- Utilisation des bulletins et magazines municipaux

- Annonce et déclaration du Maire dans les magazines paraissant avant le 19 septembre.
- Compte rendu pour ceux diffusés après le 1er septembre.
- Merci de ne pas oublier d'adresser un exemplaire à l'Union des Maires.



5- Utilisation du matériel de communication proposé par l'AMF

L'Union des Maires des Bouches-du-Rhône transmettra aux Communes tous les argumentaires et les visuels en provenance de l'AMF, qui seront susceptibles d'être exploités par les Communes. Les premiers éléments seront disponibles avant le début du mois d'août.

6- Exploitation de la journée du patrimoine

Il est proposé que le week-end du 19/20 septembre soit organisé localement dans les Communes des Bouches-du-Rhône sur le thème générique suivant : « **Journées du patrimoine communal** ».

Il est suggéré que l'Hôtel de Ville (avec tout ce qu'il représente en matière d'histoire, de démocratie et de service public) puisse être associé à l'idée d'un patrimoine à sauvegarder...

Le Maire et les Conseillers Municipaux pourraient y inviter la population autour d'une exposition de photos et documents anciens / de panneaux d'information sur les services au public et aux associations / de reproductions du visuel générique réalisé par l'AMF / etc...

Un calicot pourrait être posé sur le fronton de l'Hôtel de Ville : « J'♥ ma commune ».

Un cahier de signatures pourrait-être mis en place dans le hall de la mairie (à transmettre à l'Union des Maires pour remontée à Paris).

Les correspondants de la presse locale devraient bien entendu être informés et seraient invités à venir faire un reportage. Les Parlementaires et les Conseillers Départementaux pourraient-être invités à prendre la parole aux côtés des Maires au cours de la journée...

7- Exploitation de la période des inscriptions

Les lieux d'inscriptions pour la cantine / les transports scolaires / les activités périscolaires / le foyer troisième âge / etc...pourraient-être exploités pour sensibiliser le public (*tracts / pétition / appel du 19 septembre...*).

La journée de rentrée des classes pourrait-être également une occasion d'informer les parents d'élèves.

8- Mise en berne des panneaux d'entrée de ville



Il est recommandé d'entourer les panneaux d'entrée de ville de tissu noir. **Le 19 septembre 2015 serait ainsi la journée de deuil des 119 communes des Bouches-du-Rhône.**

9- Echanges d'informations entre les Communes

Les bonnes idées d'actions qui seront transmises à l'Union des Maires seront systématiquement adressées à tout le réseau des Maires des Bouches-du-Rhône.

II- Actions à la charge spécifique de l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône

1- Sensibilisation de la presse par l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône

Dès la fin du mois d'août, l'Union des Maires prendra contact avec tous les correspondants pour susciter des reportages et des annonces avant le 19 septembre. Elle prendra aussi l'initiative de proposer des plateaux aux différentes télévisions départementales et locales.

2- Sensibilisation préalable des Parlementaires et des Conseillers Départementaux par l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône

Dans la dernière semaine du mois d'août, l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône adressera un courrier explicatif et documenté.

3- Courrier d'information au Préfet et aux Sous-Préfets par l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône

L'Union des Maires informera le Préfet dès le début du mois de septembre.

III- Assemblée Générale de l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône

Afin de marquer le lancement de l'opération, de sensibiliser la presse, de coordonner la logistique et d'accompagner au mieux les Communes, **l'Union des Maires convoquera une Assemblée Générale pour le samedi 29 août à 10h30. (Lieu à préciser)** Merci de noter ce rendez-vous dans vos emplois du temps.



IV- Conditions générales et modalités

- 1- L'Union des Maires transmettra aux Communes toutes les informations et initiatives se rapportant à la mobilisation du 19 septembre 2015 en provenance de l'AMF.
- 2- En sens inverse, l'Union des Maires tiendra l'AMF informée de toutes les actions entreprises dans les Bouches-du-Rhône.
- 3- Début septembre, l'Union des Maires établira et diffusera une liste complète de toutes les actions programmées dans les Communes des Bouches-du-Rhône.

Pièce-jointe : Motion de l'AMF restant à faire délibérer par certaines Communes des Bouches-du-Rhône.